

Le Conseil se réunit le troisième lundi de janvier, le deuxième lundi de mai et avant et après l'Assemblée en septembre.

A l'heure actuelle (novembre 1930), le Conseil se compose des Etats suivants qui sont membres de la Société :

Membres permanents: Empire Britannique (Royaume-Uni), France, Allemagne, Italie, Japon.

Membres non permanents: Colombie, Guatemala, Etat Libre d'Irlande, Norvège, Perse, Pérou, Pologne, Espagne, Vénézuéla, Yougoslavie.

*L'Assemblée.* — Tout Etat membre de la Société peut être représenté à l'Assemblée par pas plus de trois délégués et trois substituts, mais il n'a droit qu'à une seule voix. L'Assemblée tient ses réunions au siège de la Société (Genève) le premier lundi le septembre. Elle peut se réunir ailleurs qu'à Genève, mais jusqu'ici elle ne l'a pas fait. Elle peut aussi convoquer des réunions spéciales pour traiter d'affaires urgentes.

Le président est élu à la première séance de la session et reste en fonctions pendant toute la session.

L'Assemblée se répartit entre six comités principaux sur chacun desquels tout Etat membre de la Société a le droit d'être représenté par un délégué; ces comités sont les suivants :

1. Juridique.
2. Organisation technique.
3. Réduction des armements.
4. Budget et personnel.
5. Questions sociales.
6. Questions politiques et admission de nouveaux membres.

Les décisions de l'Assemblée doivent être votées à l'unanimité, sauf dans certains cas prévus par le Pacte ou les Traités de paix. En principe, les décisions prises sur des questions de procédure sont votées à la majorité ou, en certains cas, par les deux tiers des voix.

*Le Secrétariat.* — Le Secrétariat est un organe permanent composé du secrétaire général et un certain nombre de hauts fonctionnaires choisis parmi les citoyens de tous les Etats membres et des Etats-Unis d'Amérique. Le secrétaire général, nommé par la Conférence de la paix, est l'hon. Sir James Eric Drummond, K.C.M.G., C.B.; à l'avenir, cependant, le secrétaire général sera nommé par le Conseil avec l'approbation de la majorité de l'Assemblée. Les autres hauts fonctionnaires sont nommés par le secrétaire général, sujet à l'approbation du Conseil.

Les sous-secrétaires généraux sont: M. J. Avenol, ancien inspecteur-général des Finances en France (Secrétaire général adjoint); Marchese Paulicci di Calboli Barone, ancien ministre plénipotentiaire italien; Herr A. Dufour-Feronce, ancien consul d'ambassade allemand; M. Yotaro Sugimura, ancien ministre plénipotentiaire japonais.